



42^{ème} congrès national de spéléologie 26, 27 & 28 mai 2007 - Poligny (Jura)

Concours de dessins de Spéléologie et de canyoning

Article I – A l'occasion de son 42^{ème} congrès de spéléologie qui se déroulera à Poligny les 26, 27 et 28 mai 2007, le Comité d'Organisation organise un concours de dessins sur la spéléologie et le canyoning.

Article II – Ce concours est ouvert aux enfants des écoles maternelles et élémentaires et des collèges du Pays du Revermont.

Les catégories proposées sont les suivantes :

- Enfants âgés de 3 à 6 ans
- Enfants âgés de 7 à 11 ans
- Enfants âgés de 12 à 16 ans

Article III – Il sera attribué des prix individuels dans chaque catégorie et une récompense à chaque classe participante.

Article IV – Le jury, composé au minimum de trois spéléos, établira le classement. Les décisions seront sans appel.

Article V – Les concurrents devront faire parvenir leurs œuvres au siège du Comité d'Organisation (Congrès spéléo – BP 80023 – 39802 Poligny cedex 1) ou à l'accueil des participants du Congrès avant le 26 mai 2006 à 18 heures dernier délai. Ils les récupéreront sur place à la fin du congrès et au plus tôt après délibération du jury.

Article VII – Les organisateurs ne pourront en aucune façon être mis en cause dans le cas de vol, perte ou dégradation des œuvres, bien que tout soit mis en place pour en assurer la conservation.

Le format requis est un A4 (21 x 29,7).

Chaque dessin mentionnera au verso le nom, l'âge, l'adresse et la classe du concurrent.

Les dessins seront exposés pendant la totalité du congrès, dans la salle Omnisports.

Article VIII – La remise des prix de toutes les catégories confondues se déroulera à 18 heures le dimanche 27. Une liste des lauréats sera établie et affichée sur le lieu du congrès ainsi que sur le site internet.

Article IX – La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article X – Chaque participant reste propriétaire de ses œuvres mais autorise les organisateurs et la Fédération Française de Spéléologie à les utiliser avec mention du nom de l'auteur.

Pascal LEGLISE
Président du Comité d'Organisation
